

Mentions légales

Le cabinet **FINANCIÈRE GESTION PRIVÉE** - FIGEP SAS au capital de 12 000 € - RCS Lyon 791 795 859 - Code APE 7022Z - TVA intracom FR 82 791795859 est immatriculé au registre des intermédiaires en assurance, banque et finance sous le n° ORIAS 13003168 (www.orias.fr) au titre des activités réglementées ci-dessous :

- Courtier d'assurance : Le cabinet **FINANCIÈRE GESTION PRIVÉE** est inscrit sur le registre des intermédiaires en assurances (ORIAS) et adhère ANACOFI Courtage, association professionnelle agréée par l'ACPR. Les activités d'IAS de niveau 1 sont contrôlables par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - 4 place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09 - www.acpr.banque-france.fr/accueil.html
- Il est positionné dans la catégorie B - Art. L520-11 II 1° du code des assurances, n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance, et pouvant notamment présenter les opérations d'assurance ou de capitalisation des établissements mentionnés à la rubrique «Fournisseurs» et « Courtiers catégorie B» avec un niveau 1 de conseil.
- Conseiller en investissements financiers (CIF) : Le cabinet est susceptible de fournir des conseils en investissement non indépendante selon nos convictions au sens de l'article 325-5 du RGAMF. Nous exerçons l'activité du conseil en investissement financier, à titre habituel, ce statut est contrôlable par l'AMF. Le cabinet **FINANCIÈRE GESTION PRIVÉE** est inscrit sur le registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (www.orias.fr) et adhère ANACOFI-CIF sous le n° 13003168, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org) - 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02).
- Intermédiaire en opération de banque et en services de paiement (IOBSP) : Le cabinet **FINANCIÈRE GESTION PRIVÉE** est inscrit sur le registre des intermédiaires en assurances (ORIAS) (consultation de l'ORIAS : www.orias.fr) en tant qu'intermédiaire appartenant à la catégorie Courtier en opérations de banque et en services de paiement (COBSP) et adhère ANACOFI Courtage, association professionnelle agréée par l'ACPR - Exercice de la fonction à titre non indépendant avec recommandation de contrats de crédit disponible sur le marché. Les activités d'IOBSP sont contrôlables par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - 4 place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09 - www.acpr.banque-france.fr/accueil.html

La société **FIGEP SAS** est détentrice de la carte de Transaction Immobilière délivrée par la CCI de Lyon n° de carte T : CPI 6901 2016 000 003 774. Elle est sans détention de fonds et contrôlable par la DGCCRF, N° DECLARATION CNIL N°2050228

Conformément à la « loi informatique et liberté », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en consultant notre site dédié www.rgpd-dataprivacy.info ou en contactant : contact@figep.com.

Les informations recueillies par notre cabinet sont enregistrées dans un fichier informatisé par Thierry Renard responsable du traitement à contact@figep.com. Elles sont conservées pendant TOUTE LA DURÉE DE LA RELATION CLIENT ET CINQ ANS APRÈS LA FIN DE LA RELATION, et sont destinées à nos conseillers FIGEP et FIGEPIMMO.

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

Votre Conseiller s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr. FIGEP dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle (RCP) et Garantie Financière (GF) suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances et souscrites auprès de COVEA MMA (polices n°114240090) pour des montants de :

	COA	COBSP	CIF	IMMOBILIER
RCP (par sinistre et par année d'assurance)	3.000.000 €	2.500.000 €	2.500.000 €	2.500.000 €
GGF (par année d'assurance)	115.000 €		-	110.000 €

Ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeur

La société **FIGEPIMMO** - FIGEPIMMO SAS au capital de 1 000 € - RCS Lyon 818 453 318 - TVA intracom FR 33 818453318 (détenue à 100% par FIGEP SAS) est détentrice de la carte de Transaction Immobilière délivrée par la CCI de Lyon n° de carte T : CPI 6901 2016 000 005 700. Elle est sans détention de fonds et contrôlable par la DGCCRF.

FIGEPIMMO dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI IMMO, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle (RCP) et Garantie Financière (GF) suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances et souscrites auprès de COVEA MMA (polices n°114240087) pour des montants de RCP de 1 000 000 € (par sinistre et par année d'assurance) et de GGF de 110 000 € (par année d'assurance).

Notre cabinet est susceptible de vous proposer des instruments financiers prenant en compte les facteurs de durabilité.

Cette prise en compte peut porter sur les axes ci-dessous :

- Analyse de la proportion de l'investissement investi dans des activités considérées comme durables sur le plan environnemental par la classification européenne Taxonomie (autrement dit aligné à Taxonomie)
- Analyse de la proportion de l'investissement investi dans des « investissements durables » au sens du règlement SFDR,
- Prise en compte des « principales incidences négatives » dans l'analyse des produits conseillés.

Rémunérations, commissions ou avantages non monétaires

Le groupe **FIGEP & FIGEPIMMO** est susceptible de recevoir des rémunérations types selon la nature des produits commercialisés :

Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
Compagnie d'assurance	Courtage	Commission / frais de gestion
Société de Gestion de Portefeuille	Convention de distribution	Commission / frais de gestion
Etablissement bancaire/crédit	Convention de distribution ou démarchage bancaire	Honoraires

Notre rémunération consiste en la perception d'honoraires convenus avec vous et que vous nous versez directement et / ou de commissions sur frais de transaction et de gestion qui nous sont versées par nos partenaires.

Conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), nous vous informons pouvoir recevoir, en plus des frais de souscription non acquis aux OPC, tout ou partie des frais d'arbitrage, une fraction des frais de gestion – le taux de rémunération annuel ne pouvant excéder 1,55 %. Représentant la rémunération maximale en taux perçu par votre Conseiller de la part d'un promoteur de produits et par client. Cette rémunération est calculée sur la base de chaque valorisation hebdomadaire des contrats (telle que communiquée par nos promoteurs de produits) et du taux de rémunération annuel applicable à chaque support.

Dans le cas d'un conseil CIF dit non-indépendant, ou d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement, le conseiller sera rémunéré par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés. Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions.

Dans ce cadre le conseiller évalue un éventail restreint d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle le conseiller entretient des relations pouvant prendre la forme de liens contractuels.

Lorsque cette mission de conseil est suivie de la souscription de parts de SCPI, nous vous informons pouvoir recevoir une rémunération ne pouvant excéder un maximum de 5,50 % du montant de la souscription, et, pour les produits structurés, en fonction de la date de maturité du produit, nous vous informons pouvoir recevoir jusqu'à 0,35 % annuelisé du montant de la souscription.

Votre Conseiller pourrait recevoir des avantages non monétaires de certains de ses fournisseurs tels que participations et invitations à des séminaires, formations ou présentations. Ces avantages ont pour objet l'amélioration de la qualité de la prestation de conseil fournie et ne doivent pas nuire à notre obligation d'agir au mieux de vos intérêts.

Au titre de votre accompagnement, vous pourrez obtenir communication d'informations plus précises auprès de l'établissement teneur du compte ou de la société qui nous autorise la commercialisation de ses produits. Nous nous engageons à vous assister dans l'obtention de ces informations.

Lorsque cette mission de conseil est suivie d'une opération de banque et/ou de service de paiement, nous vous informons pouvoir percevoir, au titre de la réalisation de cette opération ou de ce service, une rémunération de l'établissement concerné pouvant aller jusqu'à un (1) % maximum du montant financé, plafonné selon les règles propres à chacun des établissements de crédit et/ou de paiement sélectionnés. Des informations plus précises vous seront communiquées au moment de la finalisation de la ou des opération(s).

Lorsque cette mission de conseil est suivie d'un investissement immobilier la rémunération est faite par le promoteur et se situe entre 3 à 8%, sur la grille de prix public du promoteur c'est-à-dire sans coût additionnel pour vous si vous passez par notre intermédiaire.

Par ailleurs, nous vous informons que nous sommes susceptibles de percevoir des honoraires réalisés sur la base d'un devis 180€ TTC/heure pour le conseil international, 100€ TTC/heure pour le conseil France, audit patrimonial forfait minimum de 500€ TTC, audit patrimonial international de 1500 € TTC. (TVA en vigueur à 20%).

Communication, traitement des réclamations et respect de vos droits

Lors de notre relation, nous pourrions être amenés à communiquer avec vous via des échanges de mails, au téléphone, en visioconférence ou par courrier.

Pour toute réclamation, **FINANCIÈRE GESTION PRIVÉE | FIGEPIMMO** fera les meilleurs efforts pour vous apporter les explications nécessaires et rechercher en premier lieu un arrangement amiable. Vous pouvez vous adresser : par téléphone au 04.27.44.90.05, par e-mail (contact@figep.com) ou par voie postale (43 Rue de la Bourse 69002 Lyon). En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher dans un premier temps un arrangement amiable.

Nous nous engageons, à compter de la date d'envoi de votre réclamation, à en accuser réception dans un délai de dix jours et à y apporter une réponse dans un délai maximal de deux mois sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées. Si ces voies de recours internes n'aboutissent pas, vous avez la possibilité de faire appel à un médiateur :

- Pour les réclamations liées aux produits financiers et bancaires : vous pouvez vous adresser à Madame Marielle COHEN-BRANCHE, Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers, 17 Place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02, mediation@amf-france.org - www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation

- Pour les réclamations liées aux produits d'assurance : vous pouvez vous adresser à la Médiation de l'Assurance, TSA 50110, 75441 Paris cedex 09 - www.mediation-assurance.org/Saisir-le+mediateur

- Pour les réclamations liées aux biens immobiliers : vous pouvez vous adresser au Médiateur de la consommation - ANM CONSO - 2 rue de Colmar 94300 VINCENNES - www.anm-conso.com/site/particulier.php

- Pour une médiation avec une entreprise : vous pouvez vous adresser au Médiateur de l'Anacofi - 92 rue d'Amsterdam 75009 Paris

CLIENT
« J'ai pris connaissance des mentions légales ci-dessus. »
Fait à :
Le :
Signature :



Les Associés Dirigeants

Le cabinet est bâti autour d'une équipe de professionnels expérimentés, dont les associés sont conseillers en investissements financiers (statut CIF), Adhérents de l'Anacofi-CIF et diplômés 3ème cycle Gestion de Patrimoine de l'université de Clermont-Ferrand (AUREP).

Christèle BIGANZOLI

cbiganzoli@figep.com

Thierry RENARD

trenard@figep.com

Président FIGEP
Pôle **Expatriation**
Dirigeante du cabinet CEGEPI

DG FIGEP | FIGEP IMMO
Dirigeant du cabinet CGP & Cie

FINANCIÈRE GESTION PRIVÉE

43, rue de la Bourse - 69002 LYON
Tel: **+33(0)4 27 44 90 05**
contact@figep.com | www.figep.com

Charte de bonne conduite

Face à vous, un professionnel qui s'engage :

En application de la réglementation destinée à protéger les investisseurs, les cabinets en gestion de patrimoine exerçant les activités de Conseiller en investissements financiers, d'intermédiaire d'assurance et/ou de démarcheur bancaire et financier sont dans l'obligation de remettre à leur clientèle, avant la formalisation d'un contrat, un document d'entrée en relation conforme à l'article 325-5 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF) et à l'article L520-1 du Code des Assurances. Ce document vous permet ainsi de vérifier par vous-même le statut et la capacité d'exercice de notre Cabinet.

Les conseillers en gestion de patrimoine indépendant s'engagent à adopter une démarche professionnelle intégrant les caractéristiques déontologiques suivantes :

- Le respect de la réglementation en vigueur,
- L'observance stricte des règles d'éthique et de comportement,
- Le respect rigoureux des règles de déontologie de la profession,
- L'obligation de mettre au service de son client toutes ses connaissances et aptitudes dans l'exercice du conseil en gestion de patrimoine et de faire appel à des spécialistes, chaque fois que cette nécessité est avérée. Il s'impose également de ne pas intervenir dans les domaines qui ne relèvent pas de sa compétence.

Les conseillers en gestion de patrimoine s'engagent à respecter les règles de confidentialité et de secret professionnel, dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions et si et seulement si la loi n'en dispose pas autrement.

Les conseillers en gestion de patrimoine s'engagent à proposer une réponse en adéquation avec les objectifs et le profil du client.

Les conseillers en gestion de patrimoine s'engagent à adapter les propositions eu égard aux évolutions de la situation personnelle du client et aux modifications de l'environnement économique. C'est pourquoi le Client est invité à faire part à son Conseiller tout événement affectant sa situation.

Notre métier :

Établir une stratégie patrimoniale sur mesure en fonction de vos objectifs.

Le groupe **FINANCIÈRE GESTION PRIVÉE** (FIGEP SAS) est un cabinet de conseil en stratégie et gestion patrimoniale qui a pour vocation d'accompagner les particuliers et les professionnels dans leur projet de création, d'organisation, de développement et d'optimisation de leur patrimoine en France ou à l'étranger.



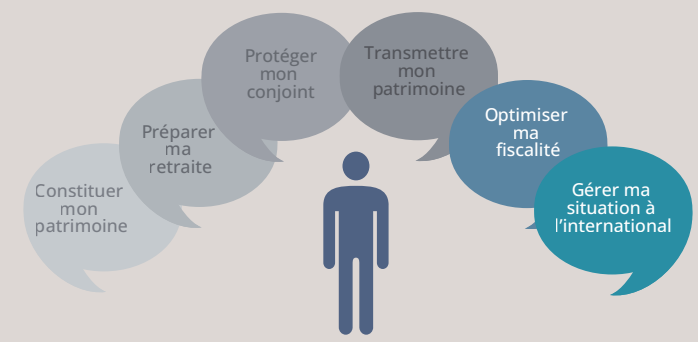
Cette documentation a pour objectif de présenter le groupe Financière Gestion Privée et tient lieu de « Document d'Entrée en Relation ». Le client sera informé des changements relatifs au DER par mail.

Une équipe d'experts à votre service

Le groupe **Financière Gestion Privée** (FIGEP /FIGEPIMMO) s'est doté dès sa création, de plusieurs pôles d'expertises qui sont les piliers indispensables à une analyse à 360° de votre situation patrimoniale.



Les principaux objectifs



Les étapes du bilan patrimonial



Nos partenaires non exhaustifs

Les listes susmentionnées sont susceptibles d'évolution. Il n'existe aucun lien capitalistique entre nos partenaires et le groupe FIGEP SAS - FIGEPIMMO. Vous êtes informé(e) que nous ne détenons aucune participation directe ou indirecte des droits de vote ou du capital dans les entreprises susvisées.

ASSUREURS

avec lesquels nous avons signé une convention et percevons des commissions

AG2R La Mondiale via APREP Diffusion, Ageas France (filiale du groupe Ageas), Allianz, Apicil Assurances, Aries, Axelliance, Cardif (assureur du groupe BNP Paribas), Ciprès, Edrac, Eres, Generali Vie (distribué sous la marque Generali Patrimoine), Suravenir (assureur du Crédit Mutuel Arkéa), Primonial, La Mondiale Partenaires MMA, Natixis Luxembourg, Nortia, Oddo, Assurance Epargne Pension via Nortia, Oradea Vie (groupe Société Générale), Spirica, ...

Sociétés de Gestion

avec lesquelles nous avons signé une convention et percevons des commissions et/ou des honoraires

123 IM, A+ Finance, AAA, Altaroc, Amundi AM, Carmignac Gestion, CCR Gestion, CPR AM, DNCA Finance, Dorval Finance, Edmond de Rothschild AM, Fidelity, Financière de Champlain, Financière de l'Echiquier, Franklin Templeton, GAM Fund Management, Generali Finance, H2O AM, Hixance, HSBC Wealth Managers, INOCAP, INVESCO, JP Morgan AM, KBL Richelieu, Keren Finance, La Française AM, Lazards, Lyxor, LF Cerenicimo +, Mandarine Gestion, Métropole Gestion, M&G Investments, Midi Capital, Natixis AM, NextStage, OFI AM, OTC AM, OTC Extend, Pastel & Associés, Pictet Funds, Rothschild & Cie Gestion, Rouvier Associés, Schroders, Sigma Gestion, Sycomore AM, Tocqueville Finance, Truffle Capital, Turenne Capital, Voisin, ...

Partenaires Immobiliers

avec lesquels nous avons signé une convention et percevons des commissions

Bama, Bouygues Immobilier Cerenicimo, Ciloger, Cogedim, Colisée, Corum AM, FIDEXI, Foncière & Territoire, Icade, i-Plus, i-sélection, Kaufman & Broad, La Française Real Estate Managers, La Référence Pierre, Le Revenu Pierre, Nexity, Perial PERL, Primonial, Promoval, Rocstone, Sofidy, Vinci Immobilier, Sinéa, ...

Courtiers en crédits FIGEP

avec lesquels nous avons signé une convention et percevons des commissions et/ou des honoraires

CAFPI, Carte Financement, Société Générale.

Notre méthodologie

